Département du Doubs

N° 15/18

Le Président certifie

- Que la convocation du Comité avait été faite le 5 mars 2018,
- Que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la C.C.L.L. (siège social) le 19 mars 2018,

Objet de la délibération : Orientations budgétaires 2018

Nombre de membres

- En exercice :

- Présents titulaires :

- Absents:

Dont suppléés :

Dont représentés: 7

Excusés:

Non excusés:

Votants:

Résultat du vote

- Pour: 85 - Contre: 0

- Abstention: 0

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

025-200068070-20180312-15-18-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/03/2018

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Loue Lison (C.C.L.L.)

SÉANCE DU 12 MARS 2018

L'an deux mil dix-huit,

Le douze mars.

Absent(e)s

Le comité de la Communauté de Communes Loue Lison s'est réuni à la salle de convivialité du "Berceau du Comté" à Déservillers sous la présidence de Monsieur Jean-Claude GRENIER, pour la session ordinaire du mois de mars

Présent(e)s Mesdames et Messieurs les membres en exercice.

M. Bole Léon à M. Pernin Daniel, Mme Morel Nicole à Mme Beauvais

Michèle, M. Prost Jean-Paul à M. Stadelmann Jean-Claude, M. Chatelain **Procuration** Claude à M. Dard Pierre, M. Bole Joel à M. Marguet Vincent, M. Vergey André à M. Groshenry Maxime, M. Quété Gérard à M. Bourquin Michel

Mme Viprey Chantal par Mme Louis Nadia, M. Dugourd Pascal par M. Legain

Christophe, M. Maugain Romuald par Mme Maugain Ginette, M. Suppléé(e)s Chaussarot Michel par M. Bole Olivier, M. Hebert Guy par M. Boilloz Jean-

Claude

Excusé(e) Ms. Maurice Jacques, Percier Pascal, Chopard Félix & Nicolet Jean-Paul

> Mmes Faillenet Maryse, Breuillot Christine, Ragot Maryvonne & Boucon Galimard Sabrine, Ms. Sage Irénée, Pogliano Jean-Louis, Sage jean-Luc,

Boillon Jean-Maurice & Petetin Yves

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil, Madame Nathalie Van De Woestyne, ayant obtenu la majorité, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.



⇒ Vu les articles D 2312-3 & L 2312-1 du CGCT,

Monsieur le Président présente à l'assemblée les orientations budgétaires 2018 telles que détaillées dans le document envoyé avec le pré-rapport et invite au débat.

Ce débat d'orientations budgétaires préfigure les priorités qui seront affichées dans les budgets primitifs (budget général et budgets annexes) 2018 mais n'a aucun caractère décisionnel.

Le conseil, à l'unanimité, prend acte du débat d'orientations budgétaires qui s'est tenu à l'appui du rapport d'orientations budgétaires.

Fait et délibéré en séance, le 12.03.18

Pour Extrait conforme,

Jean-Claude GRENIER



